

Relevé de décisions de la Commission Paritaire Nationale de la fédération des ESH

Séance du mercredi 17 septembre 2014

Collège Salariés

Présents

Antonio MARTINS, CFDT, Titulaire
Christophe LEQUERRE, CFDT, Suppléant
Patrice PICAUD, CFE-CGC, Titulaire
Jocelyne SYLVA-MENDY, CFE-CGC,
Suppléante
Cynthia DUBOIS, CFTC, Suppléante
Jean-Jacques GRANDCOIN, CGT, Titulaire
Jean-Louis DUMAS, CGT, Suppléant
Chantal JOUANNEAUX, CGT-FO, Titulaire
Patricia CAMPIN, CGT-FO, Suppléante

Collège Employeurs

Philippe DE NIJS
Odile LE VEN
André INDIGO
Sébastien COLIN
Elisabeth ESTIGNARD

Absents excusés

Stéphane DUBOS, CFTC, Titulaire

Valérie FOURNIER
Philippe VAREILLES
Didier POUSSOU
Jean-Claude QUEMIN
Nicolas MULLER
François MELIN
Marc LELIEVRE
Christine JUILLAND

Sandrine ALOZY, Directrice du Pôle Ressources Humaines

Ouverture des travaux à 14h00

Il a été décidé d'un commun accord entre les représentants des délégations salariés et employeurs ce qui suit :

1. Validation du relevé de décisions de la séance du 27/08/2014

Cf. annexes 1 et 2

Décision des membres de la CPN : le relevé de décisions est validé à l'unanimité avec intégration de la remarque suivante :

- Point 2 : inverser « peuvent » par « doivent »

2. Validation des propositions concernant les thèmes de travail évoqués lors de la séance de la CPNEF du 17/09/2014

2.1 Validation du relevé de décisions de la séance du 27/08/2014

Cf. annexes 1 et 2

Décision des membres de la CPNEF : le relevé de décisions est validé à l'unanimité avec intégration de la remarque suivante :

- Point 2 : inverser « peuvent » par « doivent »

2.2 Fonds mutualisés : reliquat 2013

Cf. annexe 4

Lors de la séance du 27/08/2014, les membres de la CPN ont validé les modalités d'utilisation du reliquat mis à disposition de la branche des esh par UNIFORMATION soit la somme globale de 969 281 €.

Pour autant, une solution permettrait de disposer d'un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31/10/2015, pour mobiliser ces fonds.

En effet, la Branche pourrait décider d'abonder les Budgets des adhérents au titre du plan de formations.

Cette solution permettrait d'accompagner positivement les esh pendant la période transitoire de mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et de réduire l'impact de la perte des budgets liés au DIF soit 1 800 K€ en 2013.

L'ensemble des esh doit pouvoir bénéficier des reliquats de fonds mutualisés, y compris les esh qui ne versent pas leur plan de formation à UNIFORMATION. Le fait que l'ensemble des esh versent une contribution conventionnelle de 0.05% de la masse salariale au titre du plan permettrait une utilisation des reliquats par toutes les esh.

Ces fonds doivent être mobilisés dans les conditions des périodes de professionnalisation. Ce point doit également faire l'objet d'une validation par UNIFORMATION qui informera la CPNEF des suites données à sa demande.

Décision des membres de la CPNEF : validation des conditions de mobilisation des ressources disponibles selon les principes arrêtés en séance. En attente des compléments d'information de la part d'UNIFORMATION.

2.3 Présentation de la réforme de la formation professionnelle

Cf. annexe 3

2.4 Demandes en instance auprès d'UNIFORMATION

En présence de Thierry DEZ, Cyril PATTEGAY et Sylvain JULHES

Les demandes complémentaires des membres de la CPNEF sur les thèmes suivants sont en instance auprès d'UNIFORMATION :

- Bilan UNIFORMATION 2013
- Bilan CFESS

Débat en séance.

CFESS :

Constats :

- Les besoins en financement sont supérieurs aux ressources disponibles
- Les reports de fonds n'existent plus

En conséquence, il convient de mieux appréhender l'utilisation de ces ressources.

Un guide concernant le CFESS a été réalisé pour la branche des esh. Une commission de suivi du CFESS a été créée au sein de la CPNEF.

UNIFORMATION gère gracieusement les fonds du CFESS.

2 solutions :

1. Une commission valide les dossiers sur la base de critères identifiés en CPNEF/CPN.
2. UNIFORMATION reçoit les dossiers et les traite dans le respect des critères identifiés en CPNEF/CPN.

Proposition UNIFORMATION :

- Informer les esh de la possibilité de dépôt des demandes de financements du 01/01 au 30/04/2015
- Proposer des critères de validation des demandes à la CPNEF
- La mise en œuvre peut être réalisée par UNIFORMATION

Ces propositions doivent être validées en CPNEF.

Décision des membres de la CPNEF : nécessité d'identifier des règles d'utilisation du CFESS.

Pour la prochaine séance :

- Transmission du guide CFESS
- Estimation du coût des formations et des salaires
- Transmission par UNIFORMATION d'un bilan pour 2014 et éventuellement 2013
- Etablir un calendrier de la démarche

Bilan UNIFORMATION pour 2013 :

Une erreur s'est glissée dans la présentation faite par UNIFORMATION lors de la séance du 2/07/2014 concernant la professionnalisation. En revanche, le contenu du bilan n'est pas erroné.

Le bilan 2013 réalisé par UNIFORMATION ne peut être modifié. Cette information a été transmise par Monsieur JULHES par mail en date du 11/07/2014.

En revanche, UNIFORMATION peut réaliser des études complémentaires. A ce titre, Monsieur JULHES a réalisé, à la demande de la Fédération, une étude concernant les pratiques formatives qui pourra faire l'objet d'une présentation lors de la CPNEF du 22/10/2014.

Réforme de la Formation professionnelle :

Monsieur DEZ, Directeur Général UNIFORMATION, évoque le financement de la formation dans le cadre de la réforme. UNIFORMATION recommande aux branches adhérentes la mise en place d'une contribution conventionnelle supplémentaire à la contribution légale à hauteur de 0.4% de la masse salariale pour développer une politique de branche en terme de formation.

Cette contribution ne sera pas mutualisée au niveau de l'OPCA mais au niveau de la branche (fléchage sous forme de budget de branche). Il est possible de mixer budget entreprise et mutualisation branche.

La décision relève des partenaires sociaux de la branche.

Informations

Reporting étude évolution des métiers de la Maîtrise d'Ouvrage

Présentation par Véronique VELEZ

La présentation est reportée en raison du retard pris dans l'étude des thèmes à l'ordre du jour de la CPNEF

Décision des membres de la CPN : validation à l'unanimité des décisions prises lors de la CPNEF du 17/09/2014

3. Organisation des séances des CPN et CPNEF et des réunions préparatoires

La date de la réunion de la commission de suivi de la mise en œuvre de l'accord de branche intergénérationnel du 30/09/2013 est fixée au 10/12/2014.

La séance de décembre de la CPN est reportée au 11/12/2014.

Les travaux en cours au sein de la CPN de la branche des esh concernent :

- La réforme de la formation professionnelle,
- La qualité de vie au travail,
- La mise à jour de la CCN,
- La NAO pour 2015.

Il est nécessaire de prendre le temps de préparer les échanges et les négociations. Par ailleurs, le dialogue au sein de la CPN doit se faire à la lumière du projet esh 2020.

En conséquence, et jusqu'en décembre 2014, les réunions seront organisées de la manière suivante : CPNEF le matin, CPN, l'après-midi, réunion de préparation la veille.

La négociation sur le thème de la formation professionnelle est prioritaire. Notre objectif est de parvenir à un accord sur la formation professionnelle au plus tard pour le 31/12/2014.

Décision des membres de la CPN : validation à l'unanimité

4. Toilettage de la Convention Collective Nationale

Cf. annexe 3 : courrier des organisations syndicales sur les thèmes de mise à jour de la CCN

Décision des membres de la CPN : les débats sur la mise à jour de la CCN se reportés à 2015.

5. Règlement intérieur de la CPN

Le règlement intérieur doit notamment comporter des dispositions concernant :

- Le fonctionnement de la CPN,
- La nomination du Président, d'un Vice-Président,
- Les conditions pour acter les décisions,
- Les conditions de tenue des réunions (informations, convocations, etc...).

Un projet de règlement intérieur devra être préparé par les membres de la CPN début 2015.

Décision des membres de la CPN : validation à l'unanimité

6. Validation d'un accord d'entreprise

Cf. annexe 4 : accord sur l'aménagement du temps de travail

Question des membres de la CPN : que deviennent les RTT non pris en fin de période ?

Cette question n'est pas traitée dans l'accord. Pour tant, cela ne remet pas en cause la validité de l'accord d'entreprise.

Décision des membres de la CPN : validation à l'unanimité de l'accord d'entreprise soumis à la validation des membres de la CPN en l'absence de délégué syndical dans l'entreprise

Informations

- **Rapport de branche** : transmission en séance du rapport
- **Congrès Hlm du 23 au 25 septembre 2014** :
 - o Signature de la convention Agefiph et de l'avenant à l'accord de branche ne pourra pas avoir lieu au Congrès en raison de l'indisponibilité de la Présidente de l'Agefiph
 - o Réception des pass invités

Prochaine réunion :

- Réunion préparatoire : le 21/10/2014
 - o Employeurs : 16H00 – 19H00
 - o Salariés : 14H00-15H30 préparatoire CPN
15H30-17H00 préparatoire CPNEF
- Réunion plénières : le 22/10/2014
 - o CPNEF : 9H00 – 15H30
 - o CPN : 15H30 – 17H00

Clôture de la séance à 17h00 heures.